

APPEL À CANDIDATURE

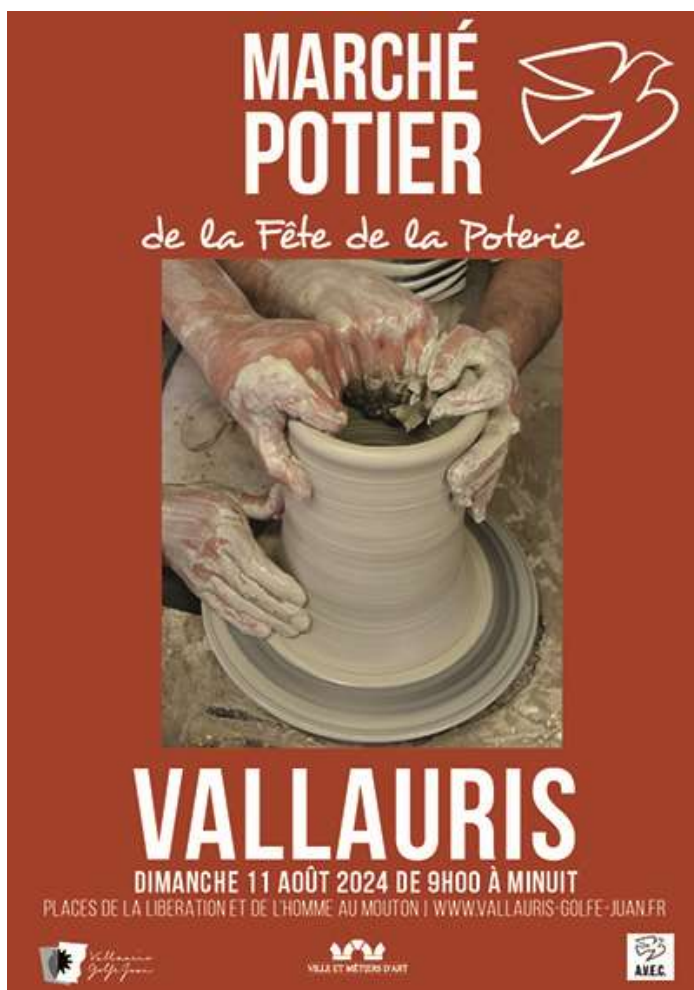
MARCHÉ POTIER DE LA FÊTE DE LA POTERIE

VALLAURIS

Dimanche 11 août 2024

Lieu : Place de la Libération et Place Isnard, dite de l'Homme au Mouton en l'honneur de l'illustre sculpture en bronze de Picasso, offerte à la Ville et inaugurée en 1950.

Ces deux places font face au Château qui accueille le Musée national Pablo Picasso « La Guerre et la Paix », le Musée Magnelli et le Musée de la céramique.



Située au cœur de la Côte d'Azur, Vallauris Golfe-Juan est une commune qui a forgé son identité grâce au travail de la terre.

Authentique ville d'art et d'artisanat, elle compte de nombreux ateliers, boutiques d'art, d'artisanat et galeries. Des expositions prestigieuses y sont régulièrement organisées.

2024 sera l'année de la 26^{ème} édition de la Biennale Internationale de Vallauris / Création contemporaine et céramique, manifestation incontournable qui récompense des créateurs talentueux du monde entier. A cette occasion, le musée Magnelli, musée de la céramique présentera, du 6 juillet au 30 septembre, au château et dans l'ensemble de ses espaces d'expositions temporaires, un panorama complet et exclusif du paysage de la création céramique contemporaine.

Labellisée Ville et Métiers d'Art pour la céramique, Vallauris Golfe-Juan souhaite associer les artisans et artistes céramistes en organisant sa septième édition du marché potier la fête de la poterie, en partenariat avec l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique « A.V.E.C. ».

Ce marché de qualité réunira près d'une quarantaine de céramistes professionnels sélectionnés par un jury de professionnels de la céramique. Une diversité de techniques et de styles seront représentés : terre vernissée, faïence, grès, porcelaine, raku, arts de la table, pièces uniques, sculpture, bijoux... Cette manifestation mettra à l'honneur le métier de potier/céramiste.

Le public pourra profiter du parcours de la biennale, participer à la Fête de la Poterie et assister à des démonstrations de tournage, des ateliers pour les enfants, des animations musicales ...

MARCHÉ POTIER DE LA FETE DE LA POTERIE À VALLAURIS

Dimanche 11 août 2024

Places de la Libération et de l'Homme au Mouton

Informations pratiques :

Stand de 2 ou 3 ou 4 mètres linéaires / **2 m de profondeur**

Prix du stand : gratuit.

Petit déjeuner d'accueil et formule déjeunatoire offerts par la commune aux potiers exposants.

Repas du soir : 10€ par personne

Puissance électrique maximum possible 500 Watts / stand, uniquement pour éclairage led (nocturne).

Place de stationnement fournie pour 1 véhicule (sous la responsabilité des propriétaires des véhicules, dans un parking réservé ou sur un espace en voirie, non loin du marché)

Déchargement et installation : dimanche 11 août 2024 de 06h00 à 9h00 (arrivées échelonnées en fonction de l'emplacement).

Ouverture au public : le dimanche 11 août 2024 de 9h00 à Minuit.

Pièces à fournir :

Dossier COMPLET à envoyer AVANT LE 10 MAI 2024

- La fiche de renseignements
- Le règlement signé
- 2 à 3 photos représentatives des créations que vous désirez présenter
- 1 photo de votre stand en situation
- 1 justificatif d'inscription en tant que professionnel (D1P, URSSAF, MDA...)
- 1 justificatif d'assurance RC **PRO** 2024 couvrant la période du marché
- 1 photocopie **recto verso** de la pièce d'identité et de celle de l'accompagnant
- 1 photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour le marché

Candidature à envoyer par e-mail à afrancois@vallauris.fr ou par courrier à Mairie de Vallauris Golfe-Juan – Alexandra FRANCOIS / Service développement économique - MARCHÉ POTIER DE LA FETE DE LA POTERIE– Place Cavasse 06220 Vallauris.

Date limite de réception des dossiers **10 MAI 2024**. Une confirmation de réception de votre dossier de candidature vous sera adressée par mail.

La réponse vous sera transmise dans la seconde quinzaine de mai, après délibération du comité de sélection composé de professionnels.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Demande de participation au MARCHÉ POTIER de VALLAURIS du 11 août 2024

A compléter, signer et à joindre à votre dossier et à renvoyer avant **le 10 mai 2024**

Merci d'envoyer les dossiers complets.

Pour les envois électroniques, joindre des formats de photos peu volumineux.

Si votre dossier est > 2 Mo, merci d'envoyer via une plateforme type Wetransfer et de ne pas fractionner les envois en plusieurs mails car cela bloque la boîte de réception. Les dossiers trop volumineux envoyés sur la boîte mail seront bloqués au niveau du serveur et aucun message d'erreur ne vous sera délivré.

NOM PRÉNOM

ADRESSE
.....

CODE POSTAL..... PAYS.....

VILLE.....

Téléphone fixe Portable

Mail.....
.....

Site web Page profil Facebook
.....

STATUT PROFESSIONNEL (Joindre justificatif)

Compagnie d'assurance N° assurance (Joindre attestation)

Êtes-vous membre d'une ou plusieurs associations de céramistes ? **oui** **non**

Si oui, laquelle / lesquelles ? :

TERRE UTILISEE et TECHNIQUE CERAMIQUE /
.....

Taille du stand **longueur** **largeur**

Votre stand peut-il être installé en angle ? **oui** **non**

Parasol **oui** **non** Taille

Barnum **oui** **non** Taille

Avez-vous déjà participé à un marché potier à Vallauris : **oui** **non** Date(s)

Souhaitez-vous faire des démonstrations ? **oui non**

Description de la démonstration.....

Nombre de personnes sur le stand :

NOM et PRÉNOM de l'ACCOMPAGNANT :

Je souhaite une mise à disposition de chaises (max 2)

Je souhaite une alimentation électrique du stand (max 500 Watts / stand)



Les exposants doivent prévoir leur parasol ou barnum (**rappel stand 2 m de profondeur**) et les lester.

NE PAS ENVOYER LE CHÈQUE DE CAUTION. Il ne vous sera demandé qu'après la sélection pour finaliser l'inscription (voir règlement).

Dans le cadre de l'édition de supports de communication papier ou Internet, j'autorise la diffusion de :

- Mes nom et prénom	Oui	Non
- Mon adresse mail	Oui	Non
- Mon numéro de téléphone portable	Oui	Non
- Le nom de mon entreprise	Oui	Non

« J'autorise le service du Développement économique à conserver les éléments de mon dossier et mes coordonnées afin de me contacter pour m'informer des manifestations se déroulant sur la Commune et pour me proposer d'y participer.»

Oui Non

« Je déclare être en règle vis-à-vis de la législation en vigueur (inscription à un registre professionnel, assurance RC professionnelle 2024, ...).»

Oui Non

« J'autorise la Commune de Vallauris Golfe-Juan et l'AVEC à utiliser les visuels de mes pièces ou de mon stand à des fins de communication.»

Oui Non

Si oui, nom du photographe ou libes de droits :

« Je m'engage à être présent sur mon stand durant la manifestation et à exposer uniquement mes créations.»

« Je déclare avoir lu et approuvé le règlement du marché.»

Fait à le:

Signature:

RÈGLEMENT du MARCHÉ POTIER de VALLAURIS – 11 août 2024

A signer et à joindre à votre dossier et à renvoyer avant **10 mai 2024**

Article 1 : Authenticité des réalisations

Chaque exposant certifie que les produits présentés sur son stand sont des réalisations propres. TOUTE REVENTE EST INTERDITE. Une photo de vous au travail sur votre stand est fortement recommandée. Seuls les objets en céramique (entiers ou assemblés), signés par le/la céramiste candidat(e), seront autorisés sur le stand.

Article 2 : Assurance et inscription à un registre professionnel

L'exposant devra justifier d'une inscription à un registre professionnel et atteste être titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité au moment de la tenue du marché. Cette assurance doit couvrir les risques inhérents à la tenue de son stand, y compris la responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers (exemple : parasol qui s'envole, ...) et pouvant être occasionnés lors de l'utilisation de son matériel propre et/ou mis à disposition par la Commune ou inhérents à l'occupation du domaine public.

La Commune décline toute responsabilité en cas de bris ou de vol, l'exposant est libre de s'assurer individuellement à cet effet.

Le bénéficiaire est directement responsable du matériel mis à sa disposition, notamment de l'utilisation des installations électriques mises à disposition par la Commune et vérifiées par un bureau de contrôle. En cas d'accident, de dégradations ou de vol, sa responsabilité pourra être engagée.

Sous sa responsabilité, il s'assurera que chaque accompagnateur dispose d'une assurance responsabilité civile.

Par ailleurs, chaque exposant devra être en mesure de présenter les pièces justificatives demandées à l'inscription lors d'un contrôle le jour de la manifestation (pièce d'identité, papiers du véhicule, inscription à un registre professionnel, assurance responsabilité civile professionnelle).

Article 3 : Droit d'emplacement

Après approbation de la candidature par le comité de sélection, seuls un dossier complet et un chèque de caution d'un montant de 100 €uros à l'ordre de l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique A.V.E.C. garantissent l'emplacement.

Le chèque de caution, ainsi que celui pour la réservation des repas du soir (voir article 6), seront à adresser à :

Association Vallaurienne D'Expansion Céramique A.V.E.C.

MARCHE POTIER

Monsieur Richard BRANCHARD

35, avenue Georges Clemenceau

06220 VALLAURIS

Un mail de confirmation sera envoyé une fois le chèque de caution reçu. Il sera rendu aux participants au moment de leur départ le dimanche 11 août 2024.

Toute annulation après le 15 juillet 2024 entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Article 4 : Qualité du stand

Chaque exposant s'engage à monter un stand soigné, conforme à celui présenté lors de son dépôt de dossier et à utiliser des matériaux conformes à l'utilisation en extérieur.

Article 5 : Organisation

Le droit d'emplacement nu de 2, 3 ou 4 mètres linéaires **maximum sur 2 mètres de profondeur** est gratuit. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.

Chaque exposant s'engage :

- À respecter les horaires d'accès à l'emplacement du marché et d'installation (de 6h00 à 9h00, les arrivées seront échelonnées en fonction des emplacements et les horaires communiqués à chaque participant), les horaires d'ouverture au public (de 09h00 à Minuit), les horaires de remballage (de Minuit à 02h00),
- À veiller à une utilisation normale du domaine public mis à disposition et à ne pas occasionner de gêne aux différents moments du marché (nuisances sonores, entraves à la circulation, entrave au passage des personnes à mobilité réduite, ...),
- À apporter le matériel nécessaire (parasol, barnums d'une profondeur maximum de 2 mètres, éclairage ...),
- À veiller à ce que son matériel soit aux normes (matériel électrique étanche et dont la puissance nominale ne dépasse pas 500 Watts par exposant et uniquement destiné à l'éclairage des stands,
- À veiller à ce que tout matériel soit installé de manière à n'occasionner aucun danger ni aucune gêne (fils électriques protégés, obstacles sur les passages empruntés par le public, ...) et prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière d'occupation du domaine public afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements.

Aucun stationnement ni aucune circulation sur l'emprise du marché ne seront tolérés après l'installation jusqu'au démontage.

Article 6 : Repas

Une participation de 10€ par personne est demandée pour le repas du soir, organisé par l'AVEC. Après approbation de la candidature par le comité de sélection, un chèque du montant des repas souhaités sera à établir à l'ordre de l'**Association Vallaurienne d'Expansion Céramique AVEC** et à joindre au chèque de caution.

Article 6 : Comité de sélection

Les candidatures seront sélectionnées par un comité constitué de professionnels de la céramique, artisans et artistes, représentant une diversité de styles et de techniques.

Article 7 : Droit d'entrée visiteur

Aucun droit d'entrée n'est demandé aux visiteurs, l'accès au marché est totalement libre et gratuit.

Article 8 : Mesures sanitaires

L'exposant s'engage à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures sanitaires qui seront définies au moment de la tenue du marché (port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydro alcoolique sur le stand, ...).

« Lu et approuvé »

Fait à le:

Signature:

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au Service du développement économique de la Mairie de Vallauris Golfe-Juan ainsi qu'à l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique AVEC pour l'organisation de marchés potiers et/ou d'artisanat sur la Commune.

Ces informations ont un caractère obligatoire pour faire acte de candidature aux marchés potiers de la Commune. Ces données seront conservées 36 mois après la dernière sollicitation restée sans réponse de votre part.

Selon le Règlement Général de la Protection des Données Européen, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Service du développement économique par mail à l'adresse groupedeveco@vallauris.fr.